

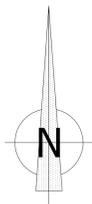
PLAN LOCAL D'URBANISME

5. ANNEXES

5.1. Servitudes d'utilité publique

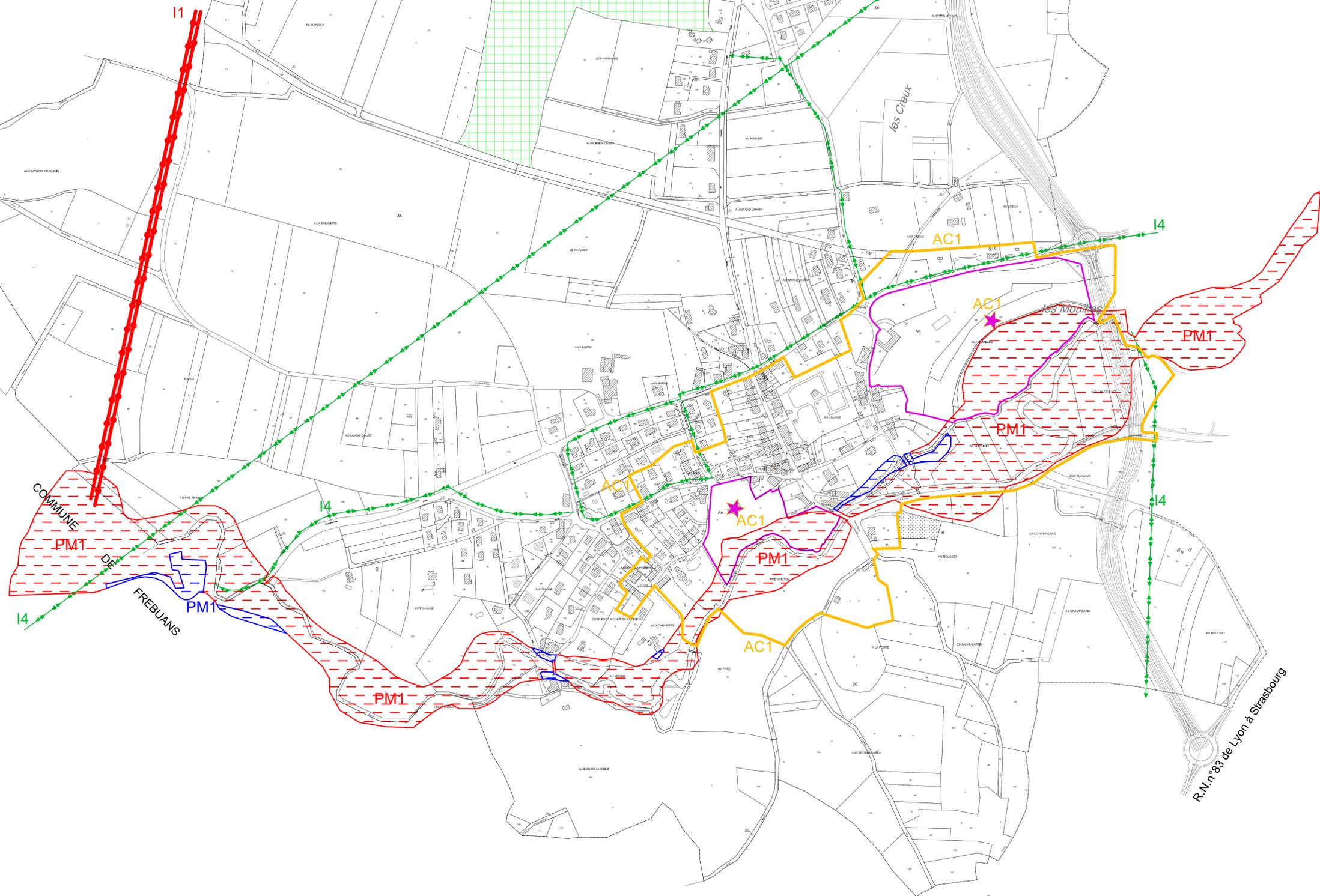
Plan des servitudes d'utilité publique et
des Bois soumis au régime forestier.
Echelle 1 / 3000e

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR	
Pièce n° 5.1.2	
Arrêté par délibération du Conseil Municipal : le 25 juillet 2013	
Approuvé par délibération du Conseil Municipal : le 4 mars 2014	
INITIATIVE Aménagement et Développement Siège social : 4, Passage Jules César, 25000 VESOUL, Tél. 03.84.39.41.11 - Fax : 03.84.39.31.10 info@initiative-jura.fr	



COMMUNE DE COURLANS

COMMUNE DE COURLANS



- Légende :**
- Bois et forêts soumis au régime forestier.
 - AC1 Servitudes relatives à la protection du patrimoine
 - Limite du périmètre de protection
 - Monuments historiques protégés
 - I1 Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipe-line d'intérêt général destinés au transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.
 - I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. Servitude d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abatage d'arbres.
 - PM1 Plan de prévention des Risques Naturels Prévisibles
 - Servitudes relatives aux PPRi de la Somme

R.N.n° 83 de Lyon à Strasbourg